



Décloisonnement de la bonification du « cinquième »

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre d'État, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Ministère de la justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Demande de décloisonnement de la bonification dite du « cinquième »

Monsieur le Ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Par un courrier du 17 octobre 2024, adressé au Premier ministre de l'époque, mon organisation associée au syndicat UN1Té FO POLICE, sollicitait ce dernier afin d'obtenir le déplaçonnement de la bonification dite du cinquième, laquelle permet aux agents de nos deux administrations respectives de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite, du fait de la spécificité de nos métiers et des statuts spéciaux auxquels nous sommes soumis.

En effet cette bonification est actuellement limitée à 5 années, ce qui ne permet plus aujourd'hui de compenser la pénibilité de nos métiers, du fait notamment de l'allongement des carrières induit par les réformes des retraites successives, jusqu'à celle de 2023, mais aussi des actuelles conditions d'exercice, particulièrement dégradées, dans le contexte que vous connaissez de carence d'effectifs dans l'administration pénitentiaire et de densité carcérale inédite dans nos prisons.

Si, dans le contexte politique de l'époque, et financier d'aujourd'hui, cette demande de déplaçonnement n'a toujours pas trouvé écho à ce jour, cette revendication portée de longue date par FO Justice reste évidemment d'actualité, et nous ne cesserons de la soutenir.

Toutefois, une mesure connexe, beaucoup plus simple à mettre en œuvre et bien moins onéreuse, pourrait, demain, constituer un geste fort en faveur des personnels de l'administration pénitentiaire. Il s'agit du décloisonnement de cette bonification du cinquième, dont bénéficient déjà par ailleurs nos homologues de la Police Nationale, et qui permettrait aux agents ayant intégré tardivement notre administration d'acquérir des droits pour la bonification du cinquième au-delà de la limite d'âge, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous vous demandons donc aujourd'hui de bien vouloir considérer cette opportunité, et restons à votre disponibilité pour en débattre et vous démontrer le bien-fondé de cette demande.

En attente d'une réponse, ne doutant pas que vous serez sensible à cette sollicitation, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

